CHAMBRE DE COMMERCE

DE SHERBROOKE

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2026

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2026

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	5 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 18
Renseignements complémentaires	19

JOLY RIENDEAU ET ASSOCIÉ inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Chambre de Commerce de Sherbrooke

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 avril 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 5 et 6, fait partie intégrante de notre rapport.

Joly Riendeau et Associé inc.[1]

Sherbrooke, le 14 octobre 2026

[1] Par Frédérick Roy, CPA auditeur

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026

	2026	2025
Produits		
Activités (annexe A)	509 224 $	507 396 $
Cotisations des membres	132 574	150 848
Ristournes	60 422	55 134
Divers	8 681	2 708
Dividende	-	4 381
	710 901	720 467
Charges		
Salaires, charges sociales et sous-traitance	293 714	360 492
Subventions salariales	-	(66 667)
Activités (annexe A)	226 690	218 962
Honoraires professionnels	61 565	13 727
Loyer	36 543	36 524
Créances douteuses et irrécouvrables	20 661	7 264
Entretien et réparations	17 244	6 466
Frais de bureau	11 894	11 853
Publicité	11 493	4 018
Intérêts et frais bancaires	8 233	10 276
Télécommunications	7 253	8 423
Assurances	4 034	4 719
Frais de déplacement	3 737	16 825
Cotisations	3 597	2 993
Frais de représentation	3 504	8 558
Frais de réunion	550	2 258
Amortissement - mobilier et équipement	1 616	1 805
Amortissement - matériel informatique	4 428	6 405
Amortissement - logiciel	1 739	-
	718 495	654 901
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(7 594) $	65 566 $

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026

	Investi en immobili-sations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début	22 635 $	515 485 $	538 120 $	472 554 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(7 783)	189	(7 594)	65 566
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	60 105	(60 105)	-	-
Solde à la fin	74 957 $	455 569 $	530 526 $	538 120 $

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

BILAN

30 AVRIL 2026

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	641 873 $	793 420 $
Débiteurs (note 3)	3 983	45 151
Frais payés d'avance	30 479	18 143
Dépôt à terme, encaissé au cours de l'exercice	-	42 000
	676 335	898 714
Immobilisations corporelles (note 4)	21 512	22 635
Actifs incorporels (note 5)	53 445	-
	751 292 $	921 349 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

BILAN

30 AVRIL 2026

	2026	2025
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	22 174 $	53 449 $
Produits reportés (note 8)	198 592	298 003
Sommes perçues à titre de mandataire (note 9)	-	31 777
	220 766	383 229
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	74 957	22 635
Non affecté	455 569	515 485
	530 526	538 120
	751 292 $	921 349 $

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(7 594) $	65 566 $
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	7 783	8 210
	189	73 776
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	(133 631)	7 683
	(133 442)	81 459
Activités d'investissement		
Encaissement d'un dépôt à terme	42 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 921)	(2 579)
Acquisition d'actifs incorporels	(55 184)	-
Cession d'une participation dans une filiale	-	10
	(18 105)	(2 569)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(151 547)	78 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	793 420	714 530
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	641 873 $	793 420 $
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	641 873 $	793 420 $

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2026

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les Chambres de commerce. L'organisme se présente sous le nom de la "Chambre de Commerce et d'Industrie de Sherbrooke". Ses objectifs sont de favoriser et de promouvoir le développement de l'entreprise privée, de défendre les intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son leadership et d'assurer le maintien des conditions propices à la croissance des affaires et du développement socio-énocomique de sa communauté. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Chambre est un organisme sans but lucratif et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Constatation des produits

Les activités sont constatées à titre de produits lorsque les événements ou la publicité auxquels elles se rapportent ont lieu, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix est déterminé ou déterminable.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les ristournes sont constatées à l'encaissement, lorsque le produit est gagné et que le montant est déterminé.

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des activités et cotisations à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n’excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel informatique	30 %
Mobilier et équipement	20 %
Salle de visionnement	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amorti en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous:

	Périodes
Site web	3 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Débiteurs

	2026	2025
Comptes à recevoir	10 261 $	42 933 $
Provision pour créances douteuses	(6 278)	(2 843)
	3 983	40 090
Subventions à recevoir	-	5 061
	3 983 $	45 151 $

4. Immobilisations corporelles

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	89 319 $	74 271 $	15 048 $	14 555 $
Mobilier et équipement	116 441	109 977	6 464	8 080
Salle de visionnement	11 872	11 872	-	-
	217 632 $	196 120 $	21 512 $	22 635 $

5. Actifs incorporels

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	37 800 $	- $	37 800 $	- $
Logiciel	17 384	1 739	15 645	-
	55 184 $	1 739 $	53 445 $	- $

6. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 50 000 $, au taux préférentiel du prêteur plus 5 %.

7. Créditeurs

	2026	2025
Comptes fournisseurs	3 376 $	7 362 $
Salaires, vacances et bonis à payer	16 022	36 902
Sommes à remettre à l'État	2 189	4 281
Frais courus à payer	587	4 904
	22 174 $	53 449 $

8. Produits reportés

	2026	2025
Gala Reconnaissance Estrie	124 689 $	162 823 $
Cotisations des membres	47 361	57 409
Repas-Causeries	5 993	5 642
Tournois de golf	7 034	7 340
Commandites - Relève affairée	5 000	18 542
Autres	8 515	7 083
Formation - Marketing numérique et médias sociaux pour PME	-	18 904
Subvention provinciale - Marketing numérique et médias sociaux pour PME	-	20 260
	198 592 $	298 003 $

9. Sommes perçues à titre de mandataire

	2026	2025
Développement et reconnaissance des compétences en mécanique de vélos	- $	27 707 $
Développement et reconnaissance des compétences culinaires	-	4 070
	- $	31 777 $

L'organisme agit en tant que mandataire pour la gestion et la distribution de subventions d'Emploi-Québec relativement à des programmes de développement des compétences. Les deux programmes sont terminés au 30 avril 2026.

10. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2026	2025
Débiteurs	41 168 $	4 117 $
Frais payés d'avance	(12 336)	(7 248)
Créditeurs	(31 275)	2 614
Produits reportés	(99 411)	79 687
Sommes perçues à titre de mandataire	(31 777)	(71 487)
	(133 631) $	7 683 $

11. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail pour la location de ses locaux venant à échéance en juin 2029 totalise 124 514 $ et les versements approximatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2027	37 895 $
2028	39 221 $
2029	40 594 $
2030	6 804 $

12. Opérations non monétaires

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu une entente d'échange de services consistant en l'octroi de publicité et de visibilité à certains partenaires, notamment sous forme de commandites liées à la Relève affairée, en contrepartie du développement et de la conception de son site web.

Ces opérations non monétaires sont comptabilisées à la juste valeur des services reçus lorsque celle-ci peut être raisonnablement déterminée. La valeur des services reçus pour la conception du site web s'est élevée à 13 415 $ (aucun en 2025).

Au 30 avril 2026, une partie des obligations relatives à la publicité et à la visibilité des partenaires n'avait pas encore été réalisée. En conséquence, un montant de 8 415 $ est présenté aux Produits reportés - Autres, tandis qu'un montant de 5 000 $ est comptabilisé à titre de revenus de commandites de la Relève affairée.

13. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 avril 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard ses comptes fournisseurs.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux activités et aux cotisations à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 30 avril 2026, un client représentait 21 % des comptes clients totaux (aucun en 2025).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent la société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Le risque de taux d'intérêt pour l'organisme est principalement lié au dépôt à terme à taux fixe.

Annexe A

Activités

	2026						2025
	Produits				Dépenses	Net	Net
	Activités	**Commandites**	**Subventions**	**Total**	**Total**	**Total**	**Total**
Gala Reconnaissance Estrie	103 341 $	123 166 $	-	**226 507 $**	97 285 $	**129 222 $**	123 655 $
Tournois de golf	25 297	18 520	-	**43 817**	19 126	**24 691**	29 661
Formation MESS - Communication et marketing numérique	-	-	51 083	**51 083**	30 166	**20 917**	25 993
Soutien et supervision conseiller	-	-	-	**-**	-	**-**	24 200
Relève affairée	31 391	27 140	-	**58 531**	11 066	**47 465**	20 330
Programme FCCQ - Apprentissage du français	-	-	-	**-**	-	**-**	18 000
Repas-Causeries	37 506	4 432	-	**41 938**	16 214	**25 724**	14 617
Casino	17 980	15 471	-	**33 451**	18 200	**15 251**	9 266
Autres formations	5 000	-	-	**5 000**	-	**5 000**	7 511
Cocktail du nouvel an	10 364	-	-	**10 364**	2 108	**8 256**	6 793
Insertion postale	4 700	-	-	**4 700**	-	**4 700**	4 700
Autres	12 238	-	-	**12 238**	6 533	**5 705**	3 710
Tournois de golf - Relève affairée	9 850	5 180	-	**15 030**	7 329	**7 701**	-
Lancement Brandbook	6 565	-	-	**6 565**	18 663	**(12 098)**	-
	264 232 $	193 909 $	51 083 $	**509 224 $**	226 690 $	**282 534 $**	288 434 $